



Dossier de candidature

[Appel à projets de recherche]

ENVOLtaïque

Communautés d'oiseaux et parcs photovoltaïques :
évolutions de l'avifaune suite à l'implantation de parcs dans les écosystèmes terrestres et influence des modalités de conception (deuxième édition)

Le dossier de candidature à l'appel ENVOLtaïque est constitué d'un volet technique et d'un volet administratif.

A – Volet technique

Deux pièces sont à fournir pour le volet technique dont des modèles sont téléchargeables sur la page de cet AAP :

1. Fiche projet;
2. Fiche financière;
3. Attestation sur l'honneur de non-redondance du projet avec des suivis prévus ou en cours.

B – Volet administratif

En cas de consortium entre plusieurs partenaires, l'ensemble des pièces administratives est à fournir pour chaque partenaire, de manière centralisée, par le porteur de projet :

- Un relevé d'identité bancaire portant une adresse correspondant à celle du n° SIRET – s'il est fait appel à un/des sous-traitant, les mêmes pièces sont à fournir pour celui-ci/ceux-ci ;
- Pour le candidat ou les partenaires exerçant une activité économique : Un extrait Kbis de moins de 3 mois ou son équivalent si enregistré au Registre du Commerce et des Sociétés (sinon l'indiquer clairement) – s'il est fait appel à un/des sous-traitant, les mêmes pièces sont à fournir pour celui-ci/ceux-ci ;
- Le certificat d'inscription au Répertoire des Entreprises et des Établissements (SIRENE) – s'il est fait appel à un/des sous-traitant, les mêmes pièces sont à fournir pour celui-ci/ceux-ci ;
- Le cas échéant, une attestation de non assujettissement à la TVA indiquant le fondement juridique le justifiant.

En cas de consortium : une lettre d'intention de chaque partenaire développant son intérêt pour le projet et son implication ; les mandats de représentation relatifs au projet, signés par chaque partenaire du consortium et désignant le porteur de projet comme unique mandataire, seront aussi à produire, au plus tard avant la conclusion du marché de recherche et de développement. Dans l'éventualité où un accord de consortium serait conclu entre le porteur de projet et les partenaires du consortium, celui-ci sera transmis à l'OFB ou à l'ADEME selon l'organisme financeur du projet.

La règle de nommage suivante des fichiers doit être respectée : tous les fichiers devront commencer par le titre court du projet, suivi du nom du document et de sa version.

Check-list :

Ensemble du projet

- TITRECOURT_fiche_projet
- TITRECOURT_fiche_financière
- TITRECOURT_attestation_non-redondance

Chaque partenaire

- TITRECOURT_RIB
- TITRECOURT_Kbis
- TITRECOURT_SIRENE
- TITRECOURT_non_assujetti_TVA
- TITRECOURT_lettre_intention